



Legislation du loto bingo sur le web

Par **Arabah**, le **21/11/2012** à **22:04**

Bonjour Messieurs,

Je sollicite vos services afin d'obtenir des éclaircissements sur la fiscalité de ma future entreprise. Je souhaite créer une entreprise commerciale dont l'objet principal serait l'organisation de loto bingo sur internet. Le fonctionnement serait identique au loto bingo que l'on retrouve en salle à savoir : achat de cartons, tirage de numeros, gains de cadeaux attractifs, envoi des lots aux gagnants . La seule difference est que le déroulement du jeu se fait sur internet. A noter qu'il n'y aura pas de gains d'argent pour les joueurs. La fiscalité française m'autorise-t elle à créer ce type de société. Quelles sont eventuellement les limites d'un tel projet. Cordialement, Rabah.A